

Sécurité de la vieillesse

accordent une pension minimum. Seuls quelques-uns ont un régime universel de pensions analogue au Régime de sécurité de la vieillesse du Canada. A ces différences complexes s'ajoute la question de la conversion des monnaies étrangères en dollars canadiens, compte tenu du niveau des prix dans chaque pays et du niveau moyen de revenu. Le *Canadian Magazine*, dans son numéro du 19 août 1972, comparait le prix de revient d'un même panier de provisions dans les capitales de 23 pays. Même si un tel panier de provisions ne peut servir d'étalon pour mesurer le niveau de vie dans chacun de ces pays, il donne néanmoins une approximation du coût de la vie, la nourriture occupant une part importante du budget des personnes âgées.

Si l'on met en rapport les prestations versées, au Canada, aux personnes âgées et le prix des aliments, selon le calcul du *Canadian Magazine*, pays par pays, on constate les faits suivants. Au Canada, les prestations minimums sont plus élevées qu'en Suède, sans compter que dans ce pays le prix des aliments est environ 80 p. 100 plus élevé qu'au Canada. En Grande-Bretagne, le prix des aliments est à peu près 20 p. 100 moindre, mais les prestations versées aux Canadiens sont presque le triple de celles que touchent les Britanniques. Aux États-Unis, les aliments coûtent environ 10 p. 100 de plus, mais les prestations minimums sont deux fois plus élevées au Canada qu'aux États-Unis. Au Canada, les prestations maximums (sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et Régime de pensions du Canada compris) sont à peu près équivalentes à celles des États-Unis dans le cas d'une personne seule, mais bien supérieures dans le cas d'un couple marié. Les prestations minimums sont plus élevées au Canada qu'en France, et, dans ce pays, les aliments coûtaient 60 p. 100 de plus qu'au Canada. En Allemagne fédérale, il n'y a pas de prestations minimums qui puissent se comparer aux pensions canadiennes, mais les pensions maximums du Canada sont moindres que celles d'Allemagne fédérale; il faut ajouter, cependant, que le prix des aliments en Allemagne était *grosso modo* le double des prix au Canada.

A partir de ces comparaisons quelque peu sommaires, on peut dire qu'au Canada, les prestations minimums pour les personnes âgées sont plus élevées que celles versées aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France ou en Suède. En adoptant cette mesure, le gouvernement a maintenu le Canada à l'avant-garde des pays du monde occidental en accordant la sécurité du revenu aux personnes âgées. Je suis particulièrement fier d'appartenir à un gouvernement et à un parti politique qui, au cours des années, non contents d'assurer au Canada cette position de pionnier, ont augmenté son avance sur les autres pays.

• (1610)

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, c'est un grand plaisir pour moi que de parler tout de suite après le ministre. Sa modestie s'est révélée inversement proportionnelle à la modestie de ses propositions. Il s'est étendu non seulement dans le temps mais dans l'espace, embrassant tous les pays sauf l'Australie. S'il faut l'en croire, nous sommes incomparables. Cette remarque m'a frappé. On l'entend si souvent tomber de la bouche des députés du parti du ministre. On prétend encore une fois que le parti libéral montre bien à quel point il se soucie du sort des vieillards au Canada, que les députés libéraux sont les seuls à s'en préoccuper de cette façon. C'est là le parti d'un gouvernement à la petite semaine qui, en 1968, a eu l'effronterie de solliciter les suffrages du pays après avoir accordé une augmentation de 42c. par

[M. Lalonde.]

mois. On nous chante encore sur tous les tons qu'il a effectivement extirpé de la pauvreté les gens de plus de 65 ans. Il y a eu aussi la vieille rengaine: «Vous n'avez jamais tant eu raison de ne pas vous plaindre.» Je suis persuadé que nos vieillards n'oublieront pas qu'on leur a dit combien le gouvernement avait été généreux à leur égard, combien il a su combler leurs besoins dans un pays qui, sous sa direction, a fait face des années durant à une inflation opprimante et hargneuse. Je tiens à signaler au ministre que notre parti va appuyer le bill C-147...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Macquarrie: ... non avec des transports de joie, comme quelques-uns l'ont fait déjà, mais parce que c'est le meilleur que nous ayons et que nous aurons vraisemblablement tant que le gouvernement actuel s'accrochera au pouvoir. J'irai même plus loin et j'ajouterais que même si ce bill est beaucoup moins prétentieux que le ministre ne semble le croire, nous serons heureux d'en hâter l'adoption. Si les autres partis sont d'accord, nous ne mettrons en lice qu'un porte-parole, c'est-à-dire votre serviteur, et passerons ensuite à la loi concernant les anciens combattants. Mais cette offre, nous la faisons en toute connaissance de cause. Je me rappelle très bien ce qui s'est passé durant le débat sur les prévisions budgétaires, lorsque nous avons essayé de laisser le champ libre aux partisans du gouvernement qui prennent place de ce côté-ci de la Chambre et d'ailleurs. S'il y a accord dans ce sens, nous nous y conformerons et ferons de notre mieux au comité, même si des témoins désirent venir y exprimer leur gratitude pour la façon dont on a comblé leurs besoins. Je dirai tout à l'heure pourquoi je montre plus d'indifférence que d'enthousiasme au sujet de cette mesure.

C'est le premier projet de loi que présente le ministre et il est d'usage, au Parlement, de féliciter les ministres lorsqu'ils présentent leur premier-né, et je le fais sincèrement. J'ai déjà félicité le ministre d'être passé de l'arrière-plan au devant de la scène. J'ai réfléchi là-dessus dernièrement. Quant je vois tant de princes tombés dans l'oubli après être passés par le palais du premier ministre, je trouve que la survivance du ministre est assez remarquable. Presque tous sont partis, sauf lui. Nous voyons que les princes déchus ont été remplacés par des hommes politiques déchus et on me dit que c'est le seul palais du monde où la vieille garde a fait place à une garde encore plus vieille. A la lumière du présent projet de loi, seul l'avenir dira si l'initiative du ministre a été décisive plutôt que fatidique. Toutes les fuites qui sont venues à nos oreilles, toutes les cogitations des commentateurs ces dernières semaines et ces derniers mois, de même que les échos des cénacles et les écrits d'éminents journalistes, nous avaient portés à croire qu'on nous proposerait le chiffre de \$125 aujourd'hui. Qui l'a diminué? Est-ce le président du Conseil du Trésor, (M. Drury); est-ce le ministre des Finances (M. Turner)? Ce n'est sûrement pas le porte-parole du dernier associé dans cette alliance destinée à perpétuer le pouvoir le Nouveau parti démocratique, parce que le chiffre qu'il avançait était \$150.

Pourtant, il n'est pas question de \$125 aujourd'hui. Je me demande qui a fait échec au ministre? Un jour, quand nous serons tous partis, quelque étudiant examinera les archives, et nous saurons alors. Aujourd'hui nous pouvons probablement deviner assez juste. La coutume veut qu'on félicite le parrain d'un projet de loi, mais je suis dans une situation difficile aujourd'hui, parce que le